# ÉCHÉANCIER THÉORIQUE RÉVISION DU PLAN D'URBANISME ET REMPLACEMENT DES RÈGLEMENTS

#### 1. PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION

- 13 janv. 2014 a) Adopter par résolution les projets de règlements
- 13 janv. 2014 b) Donner l'avis de motion (avec dispense de lecture).
- 14 janv. 2014 c) Transmettre copie des projets de règlements et les résolutions d'adoption à la M.R.C. et aux municipalités voisines

# 2. AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

- 20 janv. 2014 a) Transmettre l'avis de l'assemblée publique de consultation au journal pour **publication le 3 février 2014** (15 jours avant)
- 20 janv. 2014 b) Transmettre un résumé de la révision du plan d'urbanisme (soit à même l'avis public soit par la poste) (15 jours avant)

# 27 fev. 2014 3. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le maire ou un (e) conseiller (ère) (désigné (e) par le maire) explique le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

La consultation s'effectuant lors d'une séance spéciale du conseil, un point à l'ordre du jour correspond à la période de consultation sur le projet de règlement. Les commentaires et objections du public sont inscrits au procès-verbal de la séance.

### 4. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 7 avril. 2014 a) Adopter les règlements par résolution.
- 8 avril. 2014 b) Transmettre une copie à la MRC et avisant que les règlements doivent faire l'objet de l'approbation par les personnes habiles à voter.
- 8 avril 2014 c) Afficher un avis public informant les personnes habiles à voter de la possibilité de demander la révision de la conformité des règlements et du plan à la CMQ

# 5. PROCÉDURE D'APPROBATION

Publier un avis du début de la période d'enregistrement (au plus tard 45 jours après l'adoption du règlement).

- 21 avril 2014 b) Tenue du registre (5 jours de la date de l'avis)
- 22 avril 2014 c) Dépôt du certificat.
- 22 avril 2014 d) Transmettre une copie du certificat à la MRC

# 6. APPROBATION PAR LA MRC ET ENTRÉE EN VIGUEUR

- 14 mai 2014 a) Approbation des règlements par le conseil de la MRC.
- 15 mai 2014 b) Transmission du certificat de conformité par la MRC à l'égard des règlements
- 19 mai 2014 c) Transmettre au journal **pour publication le 2 juin 2014** un avis public annonçant l'entrée en vigueur des règlements.
- 2 juin 2014 d) Afficher aux endroits habituels l'avis annonçant l'entrée en vigueur des règlements.
- 3 juin 2014 e) Transmettre copie des règlements et de l'avis d'entrée en vigueur à la MRC et à la CMQ
- 3 juin 2014 d) Transmettre une copie du plan d'urbanisme et de la résolution de son adoption aux municipalités voisines.
- 3 juin 2014 e) Publier un résumé du plan d'urbanisme ou en transmettre une copie par la poste.